

ARRETE

Interdiction circulation
Réparation d'un branchement d'eau
au niveau du 11 Rue des Combattants

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société SUEZ EAU FRANCE Centre-Val de Loire sise 213 Rue du Christ, BP 220, 45200 AMILLY, pour la réparation d'un branchement d'eau et la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement, au niveau du 11 Rue des Combattants à Ouzouer sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 39/23

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu le Mardi 31 Mai 2023, au niveau du 11 Rue des Combattants, l'interdiction de la circulation sera totale, pendant la durée de l'intervention, sauf pour les riverains, les véhicules d'urgence et les véhicules autorisés.

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à proximité des travaux.

Une déviation sera mise en place le temps des travaux.

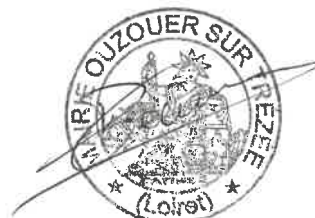
Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par le pétitionnaire.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à la Société SUEZ

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 30 mai 2023.



*Le Maire,
Denis GERVAIS*